

SEANCE DU 19 JUIN 2025

N°2025/91

**OBJET : (020) ADMINISTRATION GENERALE : PREMIERE COMMISSION MUNICIPALE –
REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
LE DIX NEUF JUIN,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué
le 6 juin 2025, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence **de Monsieur
Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, M. GORZA, Mme TROUZIER EVEQUE,
Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER, M. PURGAL,
Mme BRULE, Mme CAPBLANC, M. FABRE
Adjoints
Mme AUBIN, Mme FAUCONNIER, Mme RICARD,
Mme HELT, M. PERRET,
Mme QUEYRAT-MAUGIN, M. BOISCO
Le nombre de conseillers en exercice est de 35
Conseillers Délégués
M. KERGOAT, M. ROZOT, Mme ENGUERRAND,
M. PONCHEL, Mme SAIDI, M. LEGUEIL,
M. LAMARCHE, M. ZAMBUJO, M. FLEURIER,
Mme RODRIGUEZ, Mme CHRISTIN,
Mme JACQUET-LEGER, M. FLAMENT et M. BOULIGNAC

Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme CAMPAGNE	à	M. PORTIER
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme ACHOUR	à	Mme CAPBLANC
M. HUMEAU	à	Mme Brule

SECRETAIRE DE SEANCE : M. KERGOAT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 26 juin 2025

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20250619 - DL2025 - 91 - DE

Publiée le 25-06-2025



Pour le Maire
Par délégation
Le Directeur Général Adjoint des services

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025/91 du 19 juin 2025

OBJET : (020) ADMINISTRATION GENERALE : PREMIERE COMMISSION MUNICIPALE – REMPLACEMENT D’UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles, L 2121-8, L 2121-29, L 2121-21 et L 2121-22, L 2122-21

Vu la délibération N° 2020/58 du 10 juillet 2020 portant commissions municipales – désignation des membres,

Vu les délibérations N° 2024/118 du 17 octobre 2024 et N°2025/52 du 27 mai 2025 portant 1^{ère} commission municipale – remplacement d’un conseiller municipal,

Considérant qu’afin d’assurer une bonne gestion de l’Administration suite à la démission de Madame TOUMI Nadia en sa qualité de Conseillère municipale, il convient de la remplacer au sein de la 1^{ère} commission Ressources,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu l’avis de la I^{ère} Commission,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 24

Vote(s) Contre : 2

Abstention(s) : 9

DECIDE :

Article 1^{er} : de désigner au sein de la **PREMIERE COMMISSION : RESSOURCES**

– M. HUMEAU Sylvestre

Article 2 : dit que le reste du dispositif de la délibération N° 2020/58 du 10 juillet 2020 modifiée demeure inchangé.

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l’objet d’un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l’Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l’intermédiaire de l’application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Bernard JAMET
Vice-Président

Communauté d’Agglomération Val Parisis



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Pierre KERGOAT
Conseiller Municipal